



Département de l'ISERE
MAIRIE
DE
SONNAY
38150

SONNAY, le 22 mars 2021

**ARRETE DE POLICE PORTANT
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
CHEMIN DES CARRIERES
Commune de SONNAY
LE MAIRE**

- VU** le code de la route,
- VU** le code général des collectivités territoriales,
- VU** le code de la voirie routière,
- VU** la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
- VU** la demande de EAUX D'ENTRE BIEVRE ET RHONE, rue du 19 mars 38550 ST MAURICE L'EXIL.
CONSIDERANT que pour permettre le branchement en eau potable pour 7 lots au nom de Monsieur GENESTIER et pour assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de régler la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRETE

ARTICLE 1

La chaussée sera rétrécie et la circulation sera temporairement alternée avec basculement sur la chaussée opposée sur le CC N° 5 dit Chemin des Carrieres de la commune de SONNAY à compter du 2 Avril 2021 et ce pour une durée de 15 jours.



ARTICLE 2

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

EAUX D'ENTRE BIEVRE ET RHONE est chargée des travaux, et de l'application du présent arrêté.

Fait à SONNAY, le 22 Mars 2021

Le Maire,
Claude LHERMET



Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.